

**2017-3. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :
CREATION DE POSTES POUR NOMINATION SUITE PROMOTION INTERNE**

Président de séance : Monsieur Jean-Philippe MACHON

Présents : 32

Jean-Philippe MACHON, Marie-Line CHEMINADE, Jean-Pierre ROUDIER, Bruno DRAPRON, Françoise BLEYNIE, Frédéric NEVEU, Jean-Claude LANDREAU, Marcel GINOX, Céline VIOLLET, Dominique ARNAUD, Annie TENDRON, Gérard DESRENTE, Mélissa TROUVE, Christian SCHMITT, Fanny HERVE, Liliane ARNAUD, Christian BERTHELOT, Dominique DEREN, Jean ENGELKING, Caroline AUDOUIN, Philippe CREACHCADEC, Danièle COMBY, Marylise MOREAU, Nicolas GAZEAU, Claire CHATELAIS, Aziz BACHOUR, Josette GROLEAU, François EHLINGER, Laurence HENRY, Philippe CALLAUD, Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Serge MAUPOUET.

Excusés ayant donné pouvoir : 3

Nelly VEILLET à Dominique DEREN, Jacques LOUBIERE à Jean-Claude LANDREAU, Brigitte FAVREAU à Josette GROLEAU.

Secrétaire de séance : Monsieur Bruno DRAPRON

Date de la convocation : 12 janvier 2017

Date d'affichage : 26 JAN. 2017

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise,

Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Considérant qu'il convient de créer des postes à temps complet afin de permettre les nominations par voie de promotion interne,

Considérant que les crédits seront à inscrire au budget 2017, au chapitre 012,

Considérant l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du 13 décembre 2016,

Après consultation de la Commission « Gérer » du vendredi 6 janvier 2017

Délibère,

Sur la création à compter du 1^{er} février 2017 de :

Nombre de postes	Libellé du poste à créer	Durée hebdomadaire	Catégorie	Service d'affectation
3	Agent de maîtrise	35	C	Espaces Verts
		35		Voirie-logistique
		35		Mécanique
1	Technicien territorial	35	B	Espaces Verts
1	Attaché territorial	35	A	Ressources Humaines

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité cette proposition.

Pour l'adoption : 35

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Philippe MACHON

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.